

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
11 JUILLET 2024**

Transmission en Préfecture	11 JUIL. 2024
Date Réception	

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 10 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 - Usine d'Eau Potable du Muy- RD 25 – Quartier Rabinon (ancienne route de Sainte Maxime), les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 1er juillet 2024, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard - CHIRON Hervé - LONGO Gilles - MOISSIN Jean-François - CHIOCCA Christophe - MERIMECHE Kader.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

ABSENTS : 6

RAOUST Jean-Paul - UGO René - DECARD Guillaume - HUMBERT Cédric - GIUSTI Jacques - BOYER Max.

SECRETAIRE DE SEANCE : CHIOCCA Christophe

DELIBERATION N° 2024-011	PROROGATION N°2 DE LA CONVENTION N° 2018-1431 PASSEE ENTRE LE SEVE ET L'AGENCE DE L'EAU ET RELATIVE A L'ETUDE DE CARACTERISATION DE LA NAPPE ALLUVIALE DE L'ARGENS (Action 7 du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Bas Argens)
Affiché du au	

Madame la Présidente expose :

Le SEVE a été déclaré bénéficiaire d'une subvention de 501 135,00 euros de l'Agence de l'Eau par convention n°2018-0650 du 27 avril 2018, portant sur la création d'un réseau d'assainissement du réseau d'eau potable du Gargalon jusqu'au réseau d'eaux usées pour évacuation des boues.

<p>Accusé de réception en préfecture 083-258301381-20240711-2024-011-AI Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024</p>

Celle-ci porte sur des travaux nécessaires à l'évacuation des eaux boueuses sortant de l'usine du Gargalon au réseau d'eaux usées de Fréjus afin de les traiter sur l'usine de Fréjus / Reyran, estimés à 1 670 450 euros.

Un premier acompte d'un montant de 150 340 euros a été reçu le 13 août 2018, correspondant à 30% du montant de l'aide octroyée. Un second acompte a été sollicité en juin 2023, correspondant à un montant cumulé de 50 % de l'aide octroyée.

Une première prorogation ayant été accordée au SEVE par avenant du 22 mars 2022, la convention parvient à échéance le 17 avril 2024. Or, la seconde tranche des travaux est en cours de finition d'exécution.

Cette seconde tranche de travaux a pris du retard à la suite de la découverte d'ouvrages pluviaux non répertoriés avant les travaux. Cet imprévu a contraint le SEVE à décaler le tracé initial. De ce fait il s'est avéré nécessaire d'engager des négociations avec les propriétaires privés concernés et de rédiger des conventions de servitudes de passage. La troisième et dernière tranche sera par la suite lancée en fin d'année 2023.

Il apparaît donc indispensable de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une nouvelle prorogation de la convention n°2018-0650 pour une durée de deux ans, ce qui en porterait le terme au 27/04/2026.

Le Comité Syndical est invité à :

- **Approuver** la demande de prorogation de la convention n° 2018-0650 pour une durée de deux ans ;
- **Donner pouvoir** à Madame la Présidente pour signer tous documents et actes y afférent.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande de prorogation de la convention n° 2018-0650 pour une durée de deux ans ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente pour signer tous documents et actes y afférent.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE

The image shows a handwritten signature in brown ink that reads "Liliane Boyer". The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT de l'Eau du Var Est" arranged in a circle. The signature is written in a cursive style.

Liliane BOYER